



(**Lejour.info**) - Le ministre des Droits de l'homme et des libertés publiques a visité ce mercredi 21 Mai deux prisons de Conakry pour toucher du doigt de la réalité de la détention carcérale en Guinée. Kalifa Gassama Diaby s'est rendu successivement à la maison centrale de Coronthie dans la commune de Kaloum et l'escadron mobile de Hamdallaye, commune de Ratoma.

Au terme de cette visite, il a relaté à la presse ce qu'il a dû constater. D'abord à Coronthie, la maison centrale construite au début du siècle précédent par l'administration coloniale pour une population carcérale de 300 personnes abrite aujourd'hui plus de 1200. Dans les cellules exigües, obscures et délabrées s'entassent les prisonniers pêle-mêle : des criminels cohabitent avec des délinquants, des mineurs mêlés aux adultes, des femmes avec leurs nourrissons, des malades mentaux au milieu des personnes normales, des prévenus y séjournant pendant 10 ans sans avoir rencontré un juge, etc....

Pour Kalifa Gassama Diaby, une telle situation n'honore pas le pays et le met en déphase « *avec ses propres lois ainsi qu'avec ses engagements internationaux* ».

Ainsi, il indique que son département rédigera deux rapports portant respectivement sur les mineurs et les malades mentaux qui seront transmis à qui de droit.

En réagissant aux propos du ministre, le régisseur de la maison centrale, capitaine Soumah dira qu'il faut séjourner avec eux pour connaître les difficultés auxquelles son équipe est confrontée. A l'en croire, hormis le CICR, aucune organisation ne leur apporte une aide.

De Coronthie, Kalifa GassamaDiaby s'est rendu à l'escadron de Hamdallaye, un lieu réputé pour les pratiques de torture que s'y livrent les gendarmes. Il y constate des réalités inhumaines sans manquer de souligner aux maitres des lieux que son département détient plusieurs plaintes contre cette détention.

Il finit par leur rappeler que la Guinée doit respecter ses engagements au niveau international et les principes établis par sa Constitution.

Gabriel Soumah/Lejour.info